

Le droit qui s'écrit

Lucie LEGAULT, *L'intégration au travail des personnes ayant des incapacités*
Montréal, Wilson et Lafleur, 1996, xviii-220 p.

Le travail rémunéré occupe une place primordiale dans la sphère de l'activité humaine. D'une part, il détermine le statut socio-économique de l'individu, mais avant tout, il constitue le fondement de l'épanouissement personnel et de l'intégration sociale.

Cet ouvrage nous révèle que, malgré l'adoption en 1978 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* et la création de l'Office des personnes handicapées du Québec, les personnes ayant des incapacités sont toujours victimes de discrimination systémique et par surcroît, vivent une grande situation de sous-emploi au Québec et au Canada. L'intégration de ces personnes repose, au Canada, sur des textes législatifs anti-discriminatoires, visant l'accès à l'égalité telles que les Chartes et les lois sur les droits de la personnes. Or, l'auteure, appuyée d'une jurisprudence abondante en matière de discrimination et d'obligation d'accommodement, nous démontre que l'interprétation par les tribunaux de ces mesures législatives s'avère plutôt nébuleuse et n'est pas com-

patible avec la situation des personnes ayant une incapacité.

Afin de mieux évaluer la situation québécoise, l'auteure nous présente des modèles étrangers, plus particulièrement, les mesures d'intégration en emploi accordée aux personnes ayant des incapacités aux États-Unis et en Allemagne. Cet ouvrage propose aussi des voies de solutions, notamment au niveau législatif et soumet de nouvelles avenues en ce qui concerne l'organisation du travail.

En plus d'une table des matières détaillée, ce livre est également complété par une table législative, une table des jugements et une bibliographie qui en facilitent la consultation.

Marie-Christine LEMERISE

Étudiante (LL.B.) à la

Faculté de droit de

l'Université de Montréal